

Tavárez Mirabal, Minerva Josefina (République dominicaine)

[Original : espagnol]

Note verbale

Le ministère des Relations extérieures de la République dominicaine – L’Ambassade de la République dominicaine auprès du Royaume des Pays-Bas – présente ses compliments au Secrétariat de l’Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, suite à la décision du Bureau de l’Assemblée à sa troisième réunion, communiquée le 29 mai 2020 dans le document ICC-ASP/19/SP/32, a l’honneur de l’informer que le Gouvernement de la République dominicaine a décidé de proposer la candidature de madame Minerva Josefina (Minou) Tavárez Mirabal aux fonctions de membre du Conseil de direction du Fonds d’affectation spéciale au profit des victimes en vue de combler la vacance produite par la perte irréparable du docteur Felipe Michelin (Uruguay) le 19 avril 2020.

Madame Minou Tavárez Mirabal satisfait pleinement aux dispositions de la résolution ICC-ASP/1/Res.7 de l’Assemblée des États Parties sur le Fonds au profit des victimes, dans la mesure où elle jouit de la plus haute considération morale et est connue pour son impartialité et son intégrité.

Madame Mirabal est philologue et femme politique dominicaine reconnue aux échelons national et international pour son engagement à l’égard de la démocratie, la justice, la défense des droits de la personne, la lutte pour l’égalité et la non-discrimination. Ses longs antécédents d’activité politique témoignent de son leadership, de ses compétences en communication, de son engagement à l’égard de l’inclusion et de la diversité, et de son talent pour recueillir des fonds, cimenter des alliances, coordonner le travail d’équipe et négocier en présence de différents acteurs et intérêts. À cet égard, le Gouvernement de la République dominicaine peut confirmer le professionnalisme, l’intégrité et l’engagement de sa candidate pour servir le Comité de direction du Fonds au profit des victimes. Elle contribuera sans aucun doute à l’efficacité et l’efficience du Fonds en matière de réparations, d’assistance, et de recherche de fonds pour les victimes, ainsi qu’aux objectifs du Statut de Rome.

L’on trouvera, ci-joint, l’exposé de qualification et le CV de la candidate, qui confirment la pertinence de son expérience aux fins de la candidature. Par cette candidature, la République dominicaine reconferme son désir de continuer à contribuer au système du Statut de Rome et à renforcer la justice pénale internationale, y compris le mandat de réparations.